DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Délibération n°2026.11.197.B

Mission d'animation renforcée en faveur de l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de GrandAngoulême : Demande de subvention FEDER

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 novembre 2026
Secrétaire de Séance: Michel GOMEZ

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **20**
Nombre de pouvoirs: **8**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Xavier BONNEFONT à Isabelle MOUFFLET, Maud FOURRIER à Thierry BOUILLEAU, Hélène GINGAST à Calixte ROCHETEAU, Samantha LANDREAU à Elise VOUVET, Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Luc MARTIAL à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à François ELIE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Gérard DESAPHY,

Excusé(s): Yannick PERONNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_197B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2026	**DÉLIBÉRATION N°2026.11.197.B**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

MISSION D'ANIMATION RENFORCEE EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10303 -1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous, sûrs et durables
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

Afin notamment d'amplifier la politique d'accueil et d'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation et d'animer un réseau local de professionnels, GrandAngoulême souhaite engager une mission d'animation renforcée en faveur de l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire.

Cette mission consiste à mettre en place des actions visant à mobiliser des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, accompagnement des copropriétés...). Il s'agit d'actions de sensibilisation, communication et d'animation (organisation d'événements dans les communes notamment) auprès des ménages du territoire, tous publics confondus (quels que soient leurs revenus).

La mobilisation des publics prioritaires (ménages en situation de précarité énergétique, de perte d'autonomie ou en situation de handicap, ou bien d'habitat indigne) consiste à mettre en place des actions spécifiques « d'aller vers ».

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter les soutiens financiers de l'ANAH et de l'Europe au titre du FEDER dans le cadre de l'enveloppe territoriale gérée par le GAL (Groupe d'Action Locale) de l'Angoumois jusqu'à la fin de la programmation 2021-2027, tels qu'indiqués dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_197B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

Dépenses TTC		Recettes		%
Mission d'animation du 05/10/2026 au 31/12/2028 : 1 ETP sur 27 mois, soit 3 675,75 heures x 32,32 € (coût unitaire de référence pour un cadre hors animateur GAL)	116 861,04 €	ANAH	51 250,00€	34%
Coûts indirects : Forfait 15% (116 861,04 € x 15%)	17 529,16 €	FEDER	68 001,71 €	46%
Défraiements : Forfait 4% (116 861,04 € x 4%)	4 674,44 €			
Frais de communication	10 000,00 €	Autofinancement	29 812,93 €	20%
Coût opération HT	**149 064,64 €**	Total Financements	**149 064,64 €**	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions auprès de l'ANAH et au titre du FEDER et toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 28 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_197B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026